

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414\_10

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ÉCONOMIE : Attribution des aides « Coup de pouce » aux porteurs de projet**

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



**Objet : ÉCONOMIE : Attribution des aides « Coup de pouce » aux porteurs de projet**

*Vu le règlement de minimis n°1407/2013 ;*

*Vu l'article 1511-2 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1er avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Charente ;*

*Vu la délibération n°20190523\_07 en date du jeudi 23 mai 2019 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente »*

*Vu le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente » ;*

Considérant les demandes de subventions déposées par les porteurs de projet ;

Considérant les avis formulés par le comité de sélection réuni le 28 février 2022 ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle les conditions d'éligibilité à l'aide *Coup de pouce Cœur de Charente*. Il s'agit d'une aide à l'investissement matériel des entreprises du territoire.

En application des critères d'attribution, et après audition des porteurs de projets devant le comité de sélection réuni le 28 février 2022, Monsieur le Vice-Président propose d'attribuer les subventions suivantes aux entreprises ci-après :

Civilité	Nom	Prénom	Nom de l'entreprise	Montant de la subvention
Madame	DUPAS	Cécile	CENTUM BENE (Xambes)	2 543€
Monsieur	AUDET	Fabien	AUDET'PANNAGE (Montignac-Charente)	5 000€
Madame	BONNEAU	Marie-Pierre	SARL Pierre BONNEAU (Montignac-Charente)	5 000€
			<i>Total (jury du 28/02/2022)</i>	<i>12 543 €</i>

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***D'APPROUVER l'octroi des subventions précitées aux entreprises requérantes ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christian CROIZARD

